
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 24 septembre 2026.

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-huit septembre deux mille vingt-six s'est réuni en séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Laurent ACHITE-HENNI, Maire.

M. Jean Marc LECLERC, Mme Sophie DEMANGE, Mme Chloé GRIARD, M. Éric VINCENT, Mme Isabel RIBEIRO PAIS, M. Jean-Louis BOVIER, Adjoints au Maire.

M. Gérard VILLETTE, Mme Martine CAUSSIN, M. Jean-Marc SEGURA, Mme Christiane COUREL, Mme Marie-Claire LAUNAY, M. Fares CHABINI, M. Jean-François MAILLARD, Mme Carole MONTASSIER, M. Christophe POITOU, Mme Clémence CHAUVET, Mme Matilde FAUSTINO-CARVALHO, Mme Danièle DUBREIL, Mme Virginie TINLAND, M. Jean-Yves CAILLAUD, M. Jean-Michel COURVALET, Mme Jennifer BALLAND, Mme Tatiana PRIEZ, M. Mickael MARC, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Christophe CARRERA	à	Mme Chloé GRIARD
Mme Isabelle LIBERT	à	M. Eric VINCENT
M. Laurent CHARTIER	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
M. Florian MARGUERIE	à	M. Jean-Marc SEGURA
M. Christian SORIN	à	M. Jean Marc LECLERC
Mme Sandrine CHEVALLIER	à	M. Louis BOVIER
Mme Marie MUNCHOW	à	Mme Sophie DEMANGE
Mme Valérie NEVEU	à	Mme Carole MONTASSIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Isabel RIBEIRO PAIS

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

233.09.2026 AFFAIRES GENERALES

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Par délibération du 21 mars 2026 le Conseil Municipal a accordé à Monsieur le Maire une délégation afin de régler les affaires courantes de la Commune par voie de décisions en application de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

Ces décisions doivent faire l'objet d'un compte-rendu en conseil municipal.

Depuis la réunion du conseil municipal du 25 juin 2026, Monsieur le Maire a été amené :

1°) A signer une convention avec la Croix Rouge française, dont le siège est situé 98 rue Didot – 75014 Paris, représentée M. JOUNY Romain, Directeur Local de l'Urgence et du Secourisme, agissant sur délégation de pouvoir de M GAUJOUR Thierry président(e) de la structure de l'unité locale du Vexin

Français dont les locaux sont situés 7 Boulevard GAMBETTA SALLE DU GRAND PRE 95640 MARINES, relatif à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours de 12h30 à 18h00, le samedi 30 mai 2026, lors de la fête de quartier du Moulinard qui se déroulera sur la résidence de la Viosne. Pour un montant de 450 € TTC.

(décision n°133.06.2026)

2°) A solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour l'opération de requalification des voiries des rues de Puiseux et Vauvarois à Osny. Le montant total de l'opération est de 768 871,98 € HT. La subvention sollicitée est de 269 105,19 € HT correspondant au taux de 35 % du montant total de l'opération.

(décision n°134.06.2026)

3°) A abroger la décision n° 088.03.2026 en date du 20 mars 2026 relative à la participation de la Croix-Rouge française pour la fête de la musique. Le Dispositif prévisionnel de secours sera mis en place pour la Fête de la Musique, le dimanche 21 juin 2026 de 17h jusqu'à 22h30, pour un montant de 595 € TTC avec un acompte de 50 % soit 297,50 € (*modification des horaires*).

(décision n°135.06.2026)

4°) A signer un contrat avec la société Fêtes et Feux Prestations domiciliée au 66 rue Henri Martin, 92170 Vanves, représentée par Bertrand Julhes, relatif à un spectacle pyrotechnique, le lundi 13 juillet 2026 à 23h dans le parc de Grouchy d'Osny, pour un montant de 12 660 € TTC.

(décision n°136.06.2026)

5°) A signer un contrat de prestations de services avec la SARL Animals&co, domiciliée 4 boulevard Robert 95270 Luzarches, représentée par Frederique FLAESCH relatif à une exposition de rapaces, deux spectacles avec sonorisation (horaires à définir) et d'une initiation auprès des spectateurs avec la présence de 3 fauconniers et de 7 oiseaux sur la journée dans le parc de Grouchy à Osny le dimanche 13 septembre 2026, pour un montant de 2 520 € nets.

(décision n°137.06.2026)

6°) A signer un contrat de prestation de service avec la société France gonflage, domiciliée 7 Place de l'Hôtel de ville, Aulnay-sous-Bois 93600, représentée par Sofiane AMANCHAR relatif à la location, au montage, à la mise en route et au démontage des trampolines le dimanche 13 septembre 2026, pour un montant de 2 358 € nets.

(décision n°138.06.2026)

7°) A signer un contrat de prestation de service avec l'association Hanuman, domiciliée 20 rue de chars, 95640 Marines, représentée par Ludovic Petit relatif à la réalisation d'ateliers de cerfs-volants et fusées, le dimanche 13 septembre 2026 de 10h à 18h dans le parc de Grouchy, pour un montant de 1 400 € TTC.

(décision n°139.06.2026)

8°) A signer une convention avec Madame Corinne Simonin-Poplimont, peintre, domiciliée au 2 Saudien 56190 Le Guerno, relative à la mise à disposition à titre gratuit de la Galerie de Grouchy - Lucien Gondret pour une exposition de peinture du 1^{er} septembre au 4 octobre 2026.

(décision n°140.06.2026)

9°) A signer un contrat avec la Société Adavprojections, 37 rue des Envierges 75020 Paris – représentée par Corisande Bonnin, relatif aux droits de diffusion du film « Le secret de Khéops » dans le cadre d'une soirée « Ciné apéro » le mercredi 16 septembre 2026, au forum des arts et des loisirs, pour un montant de 280 € HT.

(décision n°141.06.2026)

10°) A signer un contrat avec la société SOGEMAT sise 91 avenue de Domont 95160 MONTMORENCY – représentée par Monsieur Laurent SERNEELS, pour la mise à disposition de distributeurs automatiques de boissons chaudes et froides, et de confiseries au sein des locaux du centre technique municipal, pour une durée initiale de trois ans, à compter de sa signature, et sera renouvelable par

ta de reproduction pour des périodes de même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois.

La société SOCOTEC propose un contrat de mise à disposition à titre gratuit.

Seules les consommations sont payantes par les consommateurs et décomposées comme suit :
Boissons chaudes : 0,40 centimes / Boissons froides : 1,10 € / Confiseries : 1,10 €
(décision n°142.06.2026)

11°) A signer un contrat avec le prestataire « La Ruche » représenté par Hugues BELLEGO, 2, avenue du Jour 95800 CERGY, relatif à la mise en place de six ateliers dessin et du matériel dans le cadre de l'animation du secteur enfance du centre social.

Les prestations se dérouleront les mercredis du 10 juin 2026 au 29 juillet 2026 (les 10 et 24 juin ainsi que les 8, 15, 22 et 29 juillet) de 10h30 à 12h00 dans les locaux du déclic, pour un montant de 1 010 € TTC.
(décision n°143.06.2026)

12°) A signer une convention d'occupation à titre précaire et révocable avec M. BOUBERKA Foued, pour le logement de type F4, situé au sein du groupe scolaire Paul Roth, 30 rue du Docteur Schweitzer à Osny, à compter du 1^{er} juin 2026 jusqu'au 31 mai 2027 maximum.

La redevance mensuelle est fixée à 582,57 € hors charges et sera révisable au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) conformément aux modalités du contrat. En plus de la redevance principale, l'occupant versera une provision pour charges, pour les prestations et fournitures, dont le paiement s'effectuera par acompte mensuel égal au douzième du montant des charges prévisionnelles et sera régularisé une fois par an, chaque 1^{er} janvier, au moment de l'établissement des comptes, par rapport aux relevés réels des compteurs individuels ou selon le cas aux relevés réels des sous-compteurs calories comme défini par la convention.
(décision n°144.06.2026)

13°) A signer l'avenant n° 1 relatif au contrat pour la mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation du gymnase la Bruyère à Osny, désignant comme titulaire la société SOCOTEC CONSTRUCTION SAS – Agence construction Eragny sise 13 allée Rosa Luxembourg – bâtiment PICADILLY ERAGNY SUR OISE (95610) représentée par Monsieur Mamadou DIALLO afin de prolonger la mission jusqu'au 16 novembre 2026.

La dépense résultant de l'avenant représente une plus-value de 5 200 € HT (correspondant à 800 € HT par mois supplémentaires de chantier), portant le montant initial du contrat de 8 790 € HT à 13 990 € HT, soit une augmentation de 59,16 %.

Toutes les clauses du contrat initial non modifiées par l'avenant demeurent applicables.
(décision n°145.06.2026)

14°) A signer l'avenant n° 1 relatif au contrat de la mission SPS pour les travaux de réhabilitation du gymnase la Bruyère à Osny, désignant comme titulaire la société LM3C sise 2bis rue de l'Abreuvoir à HEDOUVILLE (95 690) représentée par Monsieur Christophe LHORTOLARY afin de prolonger la mission jusqu'au 16 novembre 2026.

La dépense résultant de l'avenant représente une plus-value de 5 360,94 € HT portant le montant initial du contrat de 7 417,62 € HT à 12 778,56 € HT, soit une augmentation de 72,27 %.

Toutes les clauses du contrat initial non modifiées par l'avenant demeurent applicables.
(décision n°146.06.2026)

15°) A signer l'avenant n° 1 relatif au contrat pour la mission d'OPC pour les travaux de réhabilitation du gymnase la Bruyère à Osny, désignant comme titulaire la société KARGAUD INGENIERIE sise 189 boulevard André Brémont à SAINT LEU LA FORET (95 320) représentée par Monsieur Mickael GAUDRY afin de prolonger la mission jusqu'au 16 novembre 2026.

La dépense résultant de l'avenant représente une plus-value de 19 500 € HT, portant le montant initial du contrat de 34 250 € HT à 53 750 € HT, soit une augmentation de 56,93 %.

Toutes les clauses du contrat initial non modifiées par l'avenant demeurent applicables.
(décision n°147.06.2026)

16°) A signer l'avenant n°1 relatif à la réservation de berceaux auprès d'une crèche collective privée, avec la société LES PETITS PANDAS D'OSNY sise 1 chemin des Hayettes – Centre commercial Leclerc à

Osny (95520), représentée par Audrey VERBRUGGHE, l'avenant n°1 du marché prolonge la durée de réservation de 4 berceaux d'un an, soit jusqu'au 31/08/2027.

L'avenant n°1 ne modifie pas le montant annuel du berceau stipulé dans le marché en cours, et toutes les clauses du marché en cours sont inchangées et demeurent applicables.

(décision n° 148.06.2026)

17°) A signer l'avenant n° 2 relatif à la réservation de 4 places par la ville d'Osny à la crèche « Le Lapin Blanc » sise 3, rue Pasteur à Boissy L'Aillerie (95650), représentée par son Président, Monsieur Gaëtan GRATET, l'avenant n°2 de la convention prolonge la durée de réservation de 4 berceaux d'un an, soit jusqu'au 01/06/2027.

L'avenant 2 ne modifie pas le montant annuel du berceau stipulé dans la convention initiale et toutes les clauses de la convention initiale sont inchangées et demeurent applicables.

(décision n°149.06.2026)

18°) A signer l'avenant n°1 relatif à l'acquisition de titres restaurant dématérialisés pour les agents de la ville d'Osny, avec la société SWILE sise 561 rue Georges Méliès à Montpellier (34000), représentée par Marie BEKE, relatif à l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant initialement de 6 €.

L'avenant n°1 du marché augmente la valeur faciale du titre restaurant de 2 €, passant ainsi de 6 € à 8 € à compter du 1^{er} juillet 2026.

Cette mesure s'accompagne d'un ajustement du taux de participation de l'employeur fixé à 4,80 € (soit 60 %), le reste à charge de l'agent s'élevant à 3,20 € (soit 40 %), prélevé directement sur le salaire.

L'avenant n°1 ne modifie pas le montant de l'accord-cadre, qui reste sans montant minimum et avec un montant maximum de 1 200 000 € HT, sur toute la durée du contrat.

Toutes les clauses de l'accord-cadre en cours sont inchangées et demeurent applicables.

(décision n°150.06.2026)

19°) A signer avec la société WEX EUROPE SERVICES SAS sise 20 rue Cambon, 75001 Paris, représentée par Monsieur Jean-Paul PAREIGE, un accord-cadre relatif à la fourniture de cartes accréditives pour l'approvisionnement en carburants à la pompe, en recharges électriques sur les infrastructures adaptées et de services associés pour les véhicules de la ville d'Osny.

Le montant maximum annuel est de 150 000 euros HT, tous carburants, recharges électriques et services associés confondus.

L'accord-cadre est conclu à compter de la notification du contrat pour une durée initiale d'un an et sera reconduit tacitement 3 fois pour une durée d'un an. La durée maximale de l'accord-cadre est de 4 ans.

(décision n°151.06.2026)

N° 152.06.2026 à 177.06.2026 délibérations du CM du 25 juin 2026

20°) A signer un contrat avec LA SOCIETE AIR DE FÊTE 23 rue de la Chapelle 95310 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE représentée par MONSIEUR MONTIRONI Richard relatif à la location d'une structure gonflable « la montgolfière » pour la kermesse du Relais Petite Enfance Le Colibri le 27 juin 2026 de 9h00 à 12h00 dans la cour de l'école maternelle Paul ROTH 23 Rue Du Docteur Schweitzer, pour un montant de 290 € TTC.

(décision n°178.06.2026)

21°) A signer un contrat de prestation de services avec la société ADELyce, situé 265 Rue de la découverte 31670 LABEGE – représentée par Vincent Derrien, président, relatif au pilotage financier de la masse salariale, l'analyse des indicateurs RH et le pilotage social, la qualité et l'amélioration de la paie. Ces services associent une expertise financière à une plateforme logicielle en ligne.

DIT que la dépense totale résultant dudit contrat, d'un montant de 13 280€ HT sera prélevée sur les crédits inscrits aux budgets 2026 et suivant de la commune, est ainsi décomposée :

- 7 000€ HT sont les droits d'accès annuels Adelyce – pilotage financier incluant les applications Adelyce ma vigie, Atelier salarial et Mon observatoire en SAAS
- 3 100 € HT sont les prestations de mise en service
- 3 180€ correspondant à 3 jours de formation sur site pour le module Pilotage financier dont 2 jours de formation à la solution Atelier salarial et 1 jour de formation aux solutions Ma vigie / Mon observatoire.

22°) A signer un contrat avec la SAS CHAMPS FLEURI, dont le siège social est situé SAS CHAMPS FLEURI – 5 CHEMIN DE LA FERME DE MORAS – 77640 Jouarre, représentée par Madame Annabelle Rousseau, relatif à la location d'un hébergement du 27 au 29 juillet 2026 sur le site de la Ferme de Moras, située à Jouarre (77640), dans le cadre d'un mini-séjour organisé par le secteur jeunesse du Centre social Le Déclic.

Ce séjour concerne un groupe de 15 personnes, composé de 12 jeunes âgés entre 13 -15 ans et de 3 accompagnateurs du Centre social Le Déclic. La prestation comprend l'hébergement ainsi que l'accès aux équipements présents sur le site, pour une durée de 3 jours et 2 nuits, pour un montant de 1659.09 € HT soit 1890.00€ TTC.

(décision n°180.06.2026)

23°) A signer une convention d'occupation précaire et révocable avec Mesdames LANGLET Maryline et HANCKOWIAK Aurélie, agents communaux, pour le logement de type F5, situé au sein du groupe scolaire Paul Roth, 22 rue du Docteur Schweitzer à Osny.

La mise à disposition est consentie pour une durée d'un an à compter du 11 juillet 2026, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 12 ans maximum.

La redevance mensuelle est fixée à 669,01 € hors charges et sera révisable au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) conformément aux modalités du contrat.

(A titre indicatif : indice IRL - 3ème trimestre 2024 = 144.51)

En plus de la redevance principale, l'occupant versera une provision pour charges, pour les prestations et fournitures, dont le paiement s'effectuera par acompte mensuel égal au douzième du montant des charges prévisionnelles et sera régularisé une fois par an, chaque 1er janvier, au moment de l'établissement des comptes, par rapport aux relevés réels des compteurs individuels ou selon le cas aux relevés réels des sous-compteurs calories comme défini par la convention.

L'occupant versera un dépôt de garantie correspondant à un mois de redevance soit 669,01 €, restituable selon les modalités prévues au contrat. Ce montant fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes auprès de la trésorerie.

(décision n°181.07.2026)

24°) A signer une convention d'occupation précaire et révocable avec Madame FREULON Oclane, agent communal pour le logement de type F4, situé au sein du groupe scolaire Yves Le Guern, 43 rue de Chars à Osny.

La mise à disposition est consentie pour une durée d'un an à compter du 20 juillet 2026, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 12 ans maximum.

La redevance mensuelle est fixée à 582,57 € hors charges et sera révisable au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) conformément aux modalités du contrat.

(A titre indicatif : indice IRL - 3ème trimestre 2024 = 144.51)

En plus de la redevance principale, l'occupant versera une provision pour charges, pour les prestations et fournitures, dont le paiement s'effectuera par acompte mensuel égal au douzième du montant des charges prévisionnelles et sera régularisé une fois par an, chaque 1er janvier, au moment de l'établissement des comptes, par rapport aux relevés réels des compteurs individuels ou selon le cas aux relevés réels des sous-compteurs calories comme défini par la convention.

L'occupant versera un dépôt de garantie correspondant à un mois de redevance soit 582,57 €, restituable selon les modalités prévues au contrat. Ce montant fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes auprès de la trésorerie.

(décision n°182.07.2026)

25°) A signer un marché relatif à la dépose, à la fourniture, à l'installation et à la mise en service d'un système de diffusion pour le Forum des Arts et des Loisirs à Osny avec l'entreprise B LIVE, sise 12 Avenue de l'Europe, BUSSY-SAINT-GEORGES (77600), représentée par Monsieur Eric BARTHELEMY.

Ce marché de travaux sera conclu pour un montant global et forfaitaire de 124 000 € HT, et prend effet à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des prestations (période de préparation et travaux) jusqu'à l'année de garantie de parfait achèvement applicables aux marchés de travaux et ce, jusqu'à l'exécution des travaux qui y sont associés. La durée globale prévisionnelle des

prestations est estimée à 2 semaines et 3 jours, dont la période de préparation de chantier est de 2 semaines.

Le démarrage des prestations (période de préparation incluse) est prévu pour juillet 2026.
(décision n°183.07.2026)

26°) A signer un marché de travaux de requalification des rues de Puiseux et du Vauvarois à Osny avec l'entreprise COCHERY IDF, sise Chemin du Parc à PIERRELAYE (95480), représentée par Monsieur Nicolas VAN PARYS.

Les prestations seront réglées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires (BPU). L'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter est de 538 920,99 € HT.

Le marché de travaux prend effet à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des prestations. La durée globale prévisionnelle des prestations (période de préparation de chantier incluse) est estimée à 7 mois, sans compter l'année de garantie de parfait achèvement applicables aux marchés de travaux et ce, jusqu'à l'exécution des travaux qui y sont associés.

(décision n°184.07.2026)

27°) A signer un contrat avec Théâtre en Stock, Maison de Quartier des Linandes, place des Linandes Beiges 95000 Cergy – représentée par Sophie Perchais, présidente, relatif à un spectacle intitulé « Chapeau, Perrault ! », le dimanche 20 septembre 2026 à 16h au château de Grouchy, 14 rue William Thornley pour un montant de 1 700 € TTC.

(décision n°185.07.2026)

28°) A signer un contrat avec « Le centre des Fontaines » de EU ayant son siège social 1 rue des Fontaines – BP 123 – 76260 EU, représenté par son directeur, M. DUPUY Yann, relatif à un séjour prévu du mardi 25 au jeudi 27 août 2026, en pension complète pour 15 enfants et 3 animateurs.

Le séjour comprend l'hébergement en chambre avec draps, couvertures et la restauration avec dîner, petit déjeuner et pique-nique, pour un montant de 1 838,50 € TTC. (décision n°186.07.2026)

29°) A signer un contrat avec la société MEDINOX, 44 rue Blaise Pascal à Aulnay-Sous-Bois (93600) – représentée par M. Stéphane Moissonnier, relatif à la maintenance préventive et curative pour les équipements professionnels de cuisine, de froid et de laverie, pour une durée initiale de 12 mois à compter de sa signature. Il est reconductible tacitement à sa date anniversaire 3 fois 12 mois, avec une durée maximale de 48 mois.

La dépense résultant du contrat est de 5834 € HT soit 7000.80 € TTC par an, correspondant à deux visites préventives sur l'ensemble des sites de la commune.

Il est également fixé un seuil d'intervention sans devis préalable à hauteur de 300 € HT par équipement et par intervention pour les prestations de maintenance curative. Toute intervention dont le montant estimé est supérieur à ce seuil fera l'objet d'un devis préalable soumis à validation de la commune.

Les prix des prestations seront révisés annuellement suivant les termes du contrat à l'article 5.

(décision n°187.07.2026)

30°) A signer un contrat de service relatif à la maintenance des équipements radios de la police municipale avec la Société DESMAREZ sise 249 rue Irène Joliot Curie – 60610 LACROIX SAINT OUEN

Le contrat est conclu du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027. Il se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année, trois fois maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2030, pour un montant de 1783.15 € HT soit 2139.78 € TTC. (décision n°188.07.2026)

31°) A céder par reprise à la société Peugeot Vauban Automobile, domiciliée 8, chaussée Jules César 95 520 Osny le véhicule Renault Kangoo AF-059-TQ pour un montant de 1 500 €, et sorti définitivement ce bien de l'inventaire de la collectivité. (décision n°189.07.2026)

32°) A signer un contrat de prestations de service avec Anabelle ARIXI, psychologue libérale, domiciliée au 1, Place Victor Leveau – 95310 Saint-Ouen-l'Aumône, relative à la réalisation de groupes d'analyse de pratique pour les professionnelles de la petite enfance afin d'améliorer la qualité de leur travail en crèche en favorisant une réflexion commune.

Ces prestations se dérouleront dans une salle mise à disposition par la mairie d'Osny à l'hôtel de ville ou à la maison des associations, aux dates définies entre le prestataire et les participants à ces groupes

horaire de 150€ TTC, la dépense totale en résultant est de 975 euros TTC.

Nom de l'organisme	Adresse	CP	Ville
ACADEMIE FOOTBALL OSNYSSOISE	20 rue du Général de Gaulle	27420	Suzay
ALCOOLIKES ANONYMES	MDA, 60 rue Franklin	93100	Montreuil
ARLEQUIN DU PAVE	7 rue Ambroise Paré	95520	Osny
ASB OSNY – BOULES LYONNAISES	MDA, 10 Place des Impressionnistes	95520	Osny
ASOGYM'TONIK	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
ASSOCIATION DES POMPIERS D'OSNY	10 place du Général de Gaulle	95520	Osny
ASSOCIATION MAISON D'OSNY	MDA, 10 Place des Impressionnistes	95520	Osny
ASSOCIATION TENNIS LAWN D'OSNY	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
ASSOCIATION VOLLEY-BALL	Hall P. Hermet 1 rue Pierre Coubertin	95300	Pontoise
BMX OSNY CLUB	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
C. P. BASKET BALL LES SPARTIATES	C. S. des Maradas, passage du lycée	95300	Pontoise
CODEVOTA	7 rue Ambroise Paré	95520	Osny
COLLEGE LA BRUYERE	118, Chaussée Jules Cesar	95520	Osny
COLLEGE LA BRUYERE	118, Chaussée Jules Cesar	95520	Osny
COLLEGE MARIE JOSE PEREC	131, Rue de Livilliers	95520	Osny
COLLEGE MARIE JOSE PEREC	131, Rue de Livilliers	95520	Osny
ECOLE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	2 parvis Antoine de Saint-Exupéry	95520	Osny
ECOLE DE LA RAVINIERE	Rue de la Ravinière	95520	Osny
ECOLE D'IMMARMONT	Rue Roger Alno	95520	Osny
ECOLE LAMETH	1, Rue de Marines	95520	Osny
ECOLE LES VIGNES	rue Jean Larosa	95520	Osny
ECOLE PAUL ROTH	23, Rue du Dr Schweitzer	95520	Osny
ECOLE YVES LE GUERN	41, Rue de Chars	95520	Osny
ENBLOK	6 rue Aristide Briand	95520	Osny
ENTENTE AGGLOMÉRAT° C.P. ATHLÉTISME	C. S. des Maradas, passage du lycée	95300	Pontoise
ESPOIRS GYMNIQUES D'OSNY	1, Route de Marines	95640	Le Heaulme
EX-AEQUO	20, Places des Toulouses	95000	Cergy
FAMILLES D'OSNY ET DU VAL DE VIOSNE	9, allée des Coquelicots	95520	Osny
FILS D'ARGENT D'OSNY	Foyer Belle Epoque 6 place Jean Jaurès	95520	Osny
GOSPEL SAINT-PIERRE D'OSNY	25 chemin de la colonne	95520	Osny
JUDO CLUB D'OSNY	Stade Christian Léon, rue de Chars	95520	Osny
KARATE WADO RYU OSNY	Stade Christian Léon, rue de Chars	95520	Osny
KRAV MAGA	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
LES AMIS DE GROUCHY	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
LES ARCHERS DE GROUCHY	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
LES LYS D'OR	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
LES SENS CIEL	21 rue Claude Monet	95520	Osny
LYCEE PAUL EMILE VICTOR	116, Rue de Livilliers	95520	Osny
LYCEE PAUL EMILE VICTOR	116, Rue de Livilliers	95520	Osny
MCJ DANCE MOVE	2 place de la fraternité	95300	Pontoise
MEMPÔKAP	6 rue Aristide Briand	95520	Osny
MUSICADENZA	14 impasse Albert Camus	95520	Osny
OSNY FOOTBALL CLUB	Stade Christian Léon, rue de Chars	95520	Osny
OSNY IMAGES	MDA, 10 Place des Impressionnistes	95520	Osny

OSNY PETANQUE	72, Rue du général Leclerc	95310	Saint Ouen l'Aumône.
OSNY PHILATELIC	2 rue Camille Pissarro	95520	Osny
OSNY THAI BOXING	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
OSNY UNITED FUTSAL CLUB	Terrasses de la Ravinière B7	95520	Osny
POLYPH'OSNY	MDA, 10 Place des Impressionnistes	95520	Osny
ROTARY CLUB CERGY OSNY	MDA, 10 Place des Impressionnistes	95520	Osny
SALSEROS'NY	12 sente des Amaryllis	95800	Courdimanche
SAUVEGARDE 95	2, Rue du Lendemain	95800	Cergy
SCOUTS DE France - section OSNY	Pavillon de chasse Rue William Thornley	95520	Osny
TAICHI EN VEXIN	11 rue Saint Nicolas	95450	Guiry en vexin
TAROT CLUB D'OSNY	5 route de Gisors BORNEL	60540	Bornel
TIAGS EN FOLIE	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
TOUTES NOS COULEURS	25 rue de Cergy	95520	Osny
UNSS - COLLEGE MARIE JOSE PEREC	131, Rue de Livilliers	95520	Osny
UNSS - LA BRUYERE	118, Chaussée Jules Cesar	95520	Osny
UNSS - LYCEE PAUL EMILE VICTOR	116, Rue de Livilliers	95520	Osny
YOGA POUR SOI	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny

Les modalités des mises à disposition susmentionnées feront l'objet d'une convention individuelle avec chacune des associations, définissant les jours et heures concernés ainsi que la durée de leurs conventions.

(décision n°191.07.2026)

34°) A signer un contrat de prestation de services avec LM3-C, 2 bis rue de l'abreuvoir (95690) HEDOUVILLE – représentée par M. LHORTOLARY Christophe, relatif à la mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé, pour les travaux de requalification des rues de Puiseux et Vauvarois.

Le contrat porte sur les missions suivantes : Phase 1 Conception : ouverture du registre-journal, avis sur documents d'études, constitution du Plan Général de Coordination (PGC) et du DIUO, sujétions afférentes à la mise en place de protections. Phase 2 Réalisation : organisation de la coordination inter-entreprises et inspections communes, visa des plans particuliers de sécurité et protection de la santé (PPSPS), contrôle de l'application des mesures définies – réunions de chantier, tenue du registre journal, suivi de la phase réalisation.

Le CSPS interviendra pendant la conception et la réalisation des ouvrages dont la durée prévisionnelle est de 8 mois.

Cette mission comportera des interventions pour consultation, mise au point, et approbation de documents ainsi qu'un minimum d'une réunion ou visite de chantier hebdomadaire durant les 7 mois que durera la réalisation des travaux (prévisionnelle).

Le début de l'intervention du CSPS est prévu en juin 2026, les travaux d'une durée prévisionnelle de 7 mois devraient débuter en été 2026.

Le montant du contrat est de 4 740 € HT soit 5 688 € TTC, ainsi décomposée : Phase 1 Conception : 480 € HT / Phase 2 Réalisation : 4 260 € HT.

Les prix sont révisibles par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation, conformément aux modalités prévues au contrat.

(décision n°192.07.2026)

35°) A signer avec le Conseil départemental du Val d'Oise, par l'intermédiaire de la bibliothèque départementale du Val d'Oise, implanté au 2 avenue du parc – CS 20201 - Cergy-Pontoise Cedex, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Christine CAVECCHI, une convention à titre gratuit pour l'exposition « Lux in Tenebris » du 27 octobre au 2 décembre 2026.

(décision n°193.07.2026)

36°) A signer un contrat de prestation de service avec Nébuleuse des sens, domiciliée 253 bis boulevard des aviateurs alliés, 95610 Eragny sur Oise, représentée par Angéline CAETANO, relatif à la réalisation

de séances de relaxation guidée collectives pour un public familial de tout âge, le dimanche 13 septembre 2026 à 15h et 16h30 dans le parc de Grouchy, 14 rue William Thornley, pour un montant de 240 € TTC
(décision n°194.07.2026)

37°) A signer un contrat de prestation de service avec l'atelier de Marguerite, domicilié 27 rue de l'hôtel de ville, 95300 Pontoise, représenté par Nathalie Marguerite, pour la réalisation d'ateliers de couronnes de fleurs en gypsophile, le dimanche 13 septembre 2026 de 10h à 18h dans le parc de Grouchy, 14 rue William Thornley, pour un montant de 1 585 € TTC.
(décision n°195.07.2026)

38°) A signer un contrat de prestation de service avec l'association le bois gourmand, domiciliée 13 rue Henri Clément, 95450 US, représentée par Luce Causse relatif à la réalisation de canapés d'ortie, thé solaire et observation des plantes qui nous entourent, le dimanche 13 septembre 2026 de 10h à 18h dans le parc de Grouchy, 14 rue William Thornley, pour un montant de 40 € TTC (*tarif bas vérifié*).
(décision n°196.07.2026)

39°) A signer un contrat d'engagement d'artistes avec Livetonight SAS, domicilié 59 rue de l'Ourcq 75019 Paris, représenté par Monsieur Henri JOUSSE relatif à la prestation musicale en déambulation de quatre musiciens, le dimanche 30 août 2026 de 10h à 12h en plein air du 29 rue Paul Doumer à l'école d'Immarmont rue Roger Alno sur la commune d'Osny, pour un montant de 1 492,20 € TTC.
(décision n°197.07.2026)

40°) A signer un contrat avec l'association CESIL (Cergy Entreprise Solidaire Innovante Locale), domiciliée au 2 Avenue du Jour, 95800 Cergy, représentée par son Président Monsieur Thierry Verrier, relatif à la réparation et l'entretien de l'électroménager. Le contrat comprenant une offre curative destinée aux machines déjà en panne ou nécessitant une intervention technique, et une offre préventive destinée à limiter les pannes par un entretien régulier des équipements, dans les bâtiments municipaux de la ville d'Osny.
Le contrat prendra effet à compter de sa signature pour une durée initiale d'un an. Il est reconductible tacitement à sa date anniversaire pour une durée d'un an, trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans toutes reconductions comprises, il n'a pas de montant minimum et atteindra un montant annuel maximum de 15 000 € HT.
(décision n°198.07.2026)

41°) A signer une convention de mise à disposition gratuite d'équipement sportif avec l'association des Pompiers d'Osny, représentée par son président Monsieur Liot Clément, dont le siège social est la caserne d'Osny – 10 rue du Général de Gaulle, 95520 OSNY.
Le Beach Volley sera mis à leur disposition, les 28 juillet, 10 et 28 août 2026 de 09h00 à 16h00.
(décision n°199.07.2026)

42°) A signer une convention avec la fédération de la Ligue de l'enseignement du Val d'Oise, représentée par sa présidente Emmanuelle DEKEYSER, ayant son siège social, 2 et 4 rue Bethelot-95300 Pontoise, relative à la mise en place du programme « Lire et faire lire » en direction des enfants d'Osny dans le cadre du projet éducatif de la Ville. Les prestations se dérouleront dans les écoles et les centres de loisirs de la Ville d'Osny durant l'année scolaire 2026/2027, pour une durée d'un an du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 et un montant de 1500 € TTC.
(décision n°200.07.2026)

43°) A signer un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Société SURMESURES Productions, domiciliée 357 rue Jean Perrin, 59500 Douai-Dorignies, représentée par Monsieur HANSSENS Florian relatif à un spectacle de la Parade des Lutins, dans le parc de Grouchy le 12 décembre 2026, composée de deux jongleurs/manipulateur d'objet au sol, un monocycliste et deux échassiers en déambulation en 3 sets de 30 minutes chacun, pour un montant de 2 550 € nets.
(décision n°201.07.2026)

44°) A signer un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie OKAZOO, domiciliée 131 bis route de Bonnes, 86000 Poitiers, représentée par Jean Paul COLOMBO relatif à un

spectacle de la Brigade Animalière du Père Noël, dans le parc de Grouchy à Osny le dimanche 6 décembre 2026, composée de cinq artistes en déambulation en 3 sets de 40 minutes chacun, pour un montant de 3 682 € nets.
(décision n°202.07.2026)

45°) A solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du dispositif fond d'urgence « canicule » des communes franciliennes, au taux de 70 % des dépenses éligibles et d'un montant maximum de 10.000 €.

Le montant total des acquisitions s'élève à 30 406,35 € HT. La subvention sollicitée, calculée selon le taux maximal de 70 % et après application du plafond réglementaire du dispositif, s'établit à 10 000 € HT. (décision n°203.07.2026)

46°) A signer un contrat avec la société SETICS sise 7 rue Biscornet – 75012 PARIS relatif à une mission d'accompagnement dans le cadre du renouvellement du marché de vidéoprotection de la Ville d'Osny (maintenance) et de l'extension du réseau (équipements et travaux).

Le contrat prendra effet à compter de sa notification et s'achèvera au terme de la mission, soit à la signature du nouveau marché de vidéoprotection, pour un montant de 9 250 € HT (soit 11 100 € TTC). (décision n°204.07.2026)

47°) A signer un contrat de prestation de service avec l'association Essivam, domiciliée au 105 rue de Maréchal Foch 95150 Taverny, représentée par son Président pour la mise en place de cours de Français au centre social le Déclic dans le cadre du projet « Politique de la Ville » « insertion sociale et professionnelle » 2026-2027.

Les prestations de cours de français se dérouleront de 18h30 à 20h30, tous les mardis soir (hors vacances scolaires et jours fériés) soit 36 séances de 2 heures, du 14 septembre 2026 au 22 juin 2027, dans les locaux du déclic au 5 allée des marais, pour un montant de 4 620€ TTC.
(décision n°205.07.2026)

48°) A abroger la décision N°186.07.2026, en date du 13 juillet 2026 relative à un contrat avec « Le centre des fontaines » à Eu pour l'organisation d'un séjour du 25 au 27 août 2026.

A signer un contrat avec « Le centre des Fontaines » de Eu ayant son siège social 1 rue des Fontaines – BP 123 – 76260 Eu, représenté par son directeur, M. DUPUY Yann, relatif à un séjour du mardi 25 au jeudi 27 août 2026, pour 7 enfants âgés de 8 à 13 ans et 2 accompagnateurs.

Le séjour comprend l'hébergement en chambre avec draps, couvertures et la restauration avec diner, petit déjeuner et pique-nique, pour un montant de 1328.40 € TTC.
(décision n°206.08.2026)

49°) A signer avec Madame Morgane Heitz, artiste-auteur, dont le siège se situe 89 rue de Livilliers, un contrat pour la création graphique de plusieurs supports destinés à la communication culturelle de la ville d'Osny. La prestation concerne la conception des supports de communication suivants : 1 brochure pour le programme de la Médiathèque municipale d'Osny ; 2 affiches pour le cycle EMI de la Médiathèque municipale d'Osny ; 2 affiches d'exposition et 2 invitations pour ces mêmes expositions. Le contrat prend effet à compter de sa signature et les éléments devront être fournis pour le 1er septembre 2026, pour un montant de 1240 € TTC.

(décision n°207.08.2026)

50°) A abroger la décision n°191.07.2026, en date du 15 juillet 2026 relative à la mise à disposition de locaux communaux aux associations et établissements scolaires pour la saison 2026-2027 car une erreur matérielle d'écriture s'est glissée dans sa rédaction.

A signer des conventions de mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit avec les organismes mentionnés au tableau suivant :

Nom de l'organisme	Adresse	CP	Ville
ACADEMIE FOOTBALL OSNYSSOISE	20 rue du Général de Gaulle	27420	Suzay
ALCOOLIKES ANONYMES	MDA, 60 rue Franklin	93100	Montreuil
ARLEQUIN DU PAVE	7 rue Ambroise Paré	95520	Osny
ASB OSNY – BOULES LYONNAISES	MDA, 10 Place des Impressionnistes	95520	Osny

095-219504768-20260924-233092026-DE	TAROT CLUB D'OSNY	5 route de Gisors BORNEL	60540	Bornel
Accusé certifié exécutoire	TIAGS EN FOLIE	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
Réception par le préfet - 30/09/2026	TOULLES NOS COULEURS	25 rue de Cergy	95520	Osny
	UNSS - COLLEGE MARIE JOSE PEREC	131, Rue de Livilliers	95520	Osny
	UNSS - LA BRUYERE	118, Chaussée Jules Cesar	95520	Osny
	UNSS - LYCEE PAUL EMILE VICTOR	116, Rue de Livilliers	95520	Osny
	YOGA POUR SOI	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny

Les modalités des mises à disposition feront l'objet d'une convention individuelle avec chacune des associations, définissant les jours et heures concernés ainsi que la durée de leurs conventions (décision n°208.09.2026)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article 1 :

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les affaires ci-dessus énumérées.

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Osny, le 24 septembre 2026.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire,

[Signature]
Laurent ACHITE-HENNI

095-219504768-20200924-233092026-DE	ASSOCIATION DES POMPIERS D'OSNY	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
Accusé certifié exécutoire	ASSOCIATION DES POMPIERS D'OSNY	10 place du Général de Gaulle	95520	Osny
Réception par le 20200924-233092026-DE	ASSOCIATION TENNIS LAWN D'OSNY	MDA, 10 Place des Impressionnistes	95520	Osny
	ASSOCIATION TENNIS LAWN D'OSNY	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
	ASSOCIATION VOLLEY-BALL	Hall P. Hermet 1 rue Pierre Coubertin	95300	Pontoise
	BMX OSNY CLUB	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
	C. P. BASKET BALL LES SPARTIATES	C. S. des Maradas, passage du lycée	95300	Pontoise
	CODEVOTA	7 rue Ambroise Paré	95520	Osny
	COLLEGE LA BRUYERE	118, Chaussée Jules Cesar	95520	Osny
	COLLEGE LA BRUYERE	118, Chaussée Jules Cesar	95520	Osny
	COLLEGE MARIE JOSE PEREC	131, Rue de Livilliers	95520	Osny
	COLLEGE MARIE JOSE PEREC	131, Rue de Livilliers	95520	Osny
	ECOLE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	2 parvis Antoine de Saint-Exupéry	95520	Osny
	ECOLE DE LA RAVINIERE	Rue de la Ravinière	95520	Osny
	ECOLE D'IMMARMONT	Rue Roger Alno	95520	Osny
	ECOLE LAMETH	1, Rue de Marines	95520	Osny
	ECOLE LES VIGNES	rue Jean Larosa	95520	Osny
	ECOLE PAUL ROTH	23, Rue du Dr Schweitzer	95520	Osny
	ECOLE YVES LE GUERN	41, Rue de Chars	95520	Osny
	ENBLOK	6 rue Aristide Briand	95520	Osny
	ENTENTE AGGLOMÉRAT° C.P. ATHLÉTISME	C. S. des Maradas, passage du lycée	95300	Pontoise
	ESPOIRS GYMNIQUES D'OSNY	1, Route de Marines	95640	Le Heaulme
	EX-AEQUO	20, Places des Touleuses	95000	Cergy
	FAMILLES D'OSNY ET DU VAL DE VIOSNE	9, allée des Coquelicots	95520	Osny
	FILS D'ARGENT D'OSNY	Foyer Belle Epoque 6 place Jean Jaurès	95520	Osny
	GOSPEL SAINT-PIERRE D'OSNY	25 chemin de la colonne	95520	Osny
	JUDO CLUB D'OSNY	Stade Christian Léon, rue de Chars	95520	Osny
	KARATE WADO RYU OSNY	Stade Christian Léon, rue de Chars	95520	Osny
	KRAV MAGA	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
	LES AMIS DE GROUCHY	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
	LES ARCHERS DE GROUCHY	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
	LES LYS D'OR	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
	LES SENS CIEL	21 rue Claude Monet	95520	Osny
	LYCEE PAUL EMILE VICTOR	116, Rue de Livilliers	95520	Osny
	LYCEE PAUL EMILE VICTOR	116, Rue de Livilliers	95520	Osny
	MCJ DANCE MOVE	2 place de la fraternité	95300	Pontoise
	MEMPOKAP	6 rue Aristide Briand	95520	Osny
	MUSICADENZA	14 impasse Albert Camus	95520	Osny
	OSNY FOOTBALL CLUB	Stade Christian Léon, rue de Chars	95520	Osny
	OSNY IMAGES	MDA, 10 Place des Impressionnistes	95520	Osny
	OSNY PETANQUE	72, Rue du général Leclerc	95310	Saint ouen l a.
	OSNY PHILATELIC	2 rue Camille Pissarro	95520	Osny
	OSNY THAÏ BOXING	Mairie, 14 Rue William Thornley	95520	Osny
	OSNY UNITED FUTSAL CLUB	Terrasses de la Ravinière B7	95520	Osny
	POLYPH'OSNY	MDA, 10 Place des Impressionnistes	95520	Osny
	ROTARY CLUB CERGY OSNY	MDA, 10 Place des Impressionnistes	95520	Osny
	SALSEROS'NY	12 sente des Amaryllis	95800	Courdimanche
	SAUVEGARDE 95	2, Rue du Lendemain	95800	Cergy
	SCOUTS DE France - section OSNY	Pavillon de chasse Rue William Thornley	95520	Osny
	TAICHI EN VEXIN	11 rue Saint Nicolas	95450	Guiry en vexin